

ASSOCIATION DES RIVERAINS DU LAC BLANC
Procès-verbal de la 18^e assemblée générale annuelle tenue le samedi 15 juin 2024



ASSOCIATION DES RIVERAINS DU LAC BLANC
PROCÈS-VERBAL DE LA 18^E ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE
TENUE LE SAMEDI 15 JUIN 2024, À LA SALLE PAROISSIALE DE SAINT-UBALDE

Présences des membres du C.A. :

France St-Germain, présidente
Bruno Paquet, vice-président
Lise Bérubé, trésorière
Serge Cauchon, directeur
Bruno Lacasse, directeur
Gilbert Lavoie, directeur
Johanne Provencher, secrétaire

PROJET D'ORDRE DU JOUR

1. Vérification du quorum
2. Mot de bienvenue et remerciements
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Lecture et adoption du procès-verbal de l'AGA du 17 juin 2023
5. Rapport d'activités 2023-2024
6. Adoption des priorités d'action 2024-2025
7. Adoption de l'état des résultats financiers 2023-2024
8. Adoption des prévisions budgétaires 2024-2025
9. Caractérisation des ISA : ce qui s'en vient pour les riverains du lac Blanc
10. Lancement du code d'éthique des plaisanciers révisé
11. Résolution concernant l'utilisation publique du lot 5 388 542
12. Parole au public- autres sujets
13. Période d'élections (3 postes à combler)
14. Parlons sécurité nautique
15. Levée de l'assemblée

ASSOCIATION DES RIVERAINS DU LAC BLANC
Procès-verbal de la 18^e assemblée générale annuelle tenue le samedi 15 juin 2024

PROCÈS-VERBAL

1. Vérification du quorum

Après vérification, la secrétaire Johanne Provencher confirme que l'assemblée a quorum puisque 38 membres sont présents (54 personnes au total).

2. Mot de bienvenue et remerciements

La présidente France St-Germain ouvre l'assemblée à 10h00 et souhaite la bienvenue à tous les participants. Elle présente les membres du conseil d'administration. Elle remercie tous nos précieux partenaires et tient à souligner que la municipalité nous prête gracieusement la salle pour notre assemblée d'aujourd'hui. Trois commanditaires participent activement à la tenue de cette rencontre soit Café L'Heureux, Subway et Brasserie Inox qui nous offrent le café, le goûter et de la bière. Tous les documents relatifs à la présente AGA seront présentés sur grand écran en simultané et ont été déposés sur notre site pour que toute personne intéressée puisse en prendre connaissance.

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

La présidente procède à la lecture du projet d'ordre du jour en précisant qu'un point y a été ajouté, soit le point #11 : « Résolution concernant l'utilisation publique du lot 5 388 542 »

RÉSOLUTION NO AGA240615-01 : Sur proposition de Jean-Pierre Fredette, appuyée par Josée Groleau, le projet d'ordre du jour est adopté tel que proposé. [Unanimité]

4. Lecture et adoption du procès-verbal de l'AGA du 17 juin 2023

Le procès-verbal de l'AGA de 2023 ayant été rendu disponible (sur le site de l'ARLB) depuis plusieurs semaines, nous nous dispensons de la lecture du document à moins qu'il y ait objection. Tous les participants sont d'accord. Aucun ajout n'est fait au procès-verbal.

RÉSOLUTION NO AGA240615-02 : Sur proposition de Daniel Perron, appuyée par Nicolas Sapp, le procès-verbal est adopté tel que rédigé. [Unanimité]

5. Rapport d'activités 2023-2024

Le rapport d'activités 2023 est basé sur les priorités que l'AGA de 2023 avait adoptées. Ce sont donc ces priorités qui sont présentées sur grand écran à l'assemblée. La présidente explique chacune de ces priorités et ce qui a été fait pour chacune d'elles. De plus, le rapport d'activités 2023 a été rendu disponible sur le site web de l'Association. Les grandes lignes sont :

- Année record au niveau du membership avec 141 membres
- Douze commanditaires et sept membres corporatifs nous ont accordé un soutien financier
- Une tournée des riverains a été effectuée
- Notre visibilité auprès du conseil municipal est maintenant bien établie, en plus d'avoir organisé une rencontre citoyenne avec les élus représentant les lacs
- Quatrième année d'opération pour l'Équipe-Sentinelle avec une dizaine de bénévoles
- L'évaluation du R242 a été reportée à janvier 2025

ASSOCIATION DES RIVERAINS DU LAC BLANC
Procès-verbal de la 18^e assemblée générale annuelle tenue le samedi 15 juin 2024

- Revégétalisation : trois zones problématiques ont été ciblées
- Nous avons maintenant 19 bouées sur le lac
- Notre carte de navigation écoresponsable est maintenant affichée sur nos babillards en très grand format et deux autres grandes cartes ont été installées sur les portes menant à la marina du camping
- Nous avons procédé à la révision du code d'éthique
- Le C.A. s'est impliqué dans des questions d'intérêt comme : le projet de parc éolien, la source d'eau, la Route Bleue, le projet d'acquisition du lot 5 388 542, la Matinée sans vague....
- Remerciements à nos partenaires spéciaux comme France Rochon qui procède aux tests d'eau et à Eugène Pleau qui nous donne des coups de main sur différentes choses
- N'oublions pas que la municipalité nous accorde une subvention de \$10,000 depuis quelques années pour réaliser nos projets
- En terminant, l'ARLB aura 20 ans l'an prochain!

RÉSOLUTION NO AGA240615-03 : Sur proposition de France Lavallée, appuyée par Nicolas Sapp, le rapport d'activités 2023 est adopté tel que présenté. [Unanimité]

6. Adoption des priorités d'action 2024-2025

Après présentation et explication par la présidente, les priorités suivantes font l'objet d'une proposition d'acceptation :

- **Développement de l'Association**
 - 1.1 Développer un canal de communication avec les plaisanciers saisonniers du camping
- **Amélioration de la qualité de l'eau du lac**
 - 2.1 Compiler tous les résultats des tests d'eau effectués depuis 2007 afin d'établir le profil de la qualité de l'eau du lac au fil du temps et l'interpréter avec l'expertise de la CAPSA
 - 2.2 Soutenir et accompagner les efforts de communication de la municipalité auprès des riverains dans le projet de caractérisation de toutes les ISA (installations septiques autonomes)
 - 2.3 Poursuivre la surveillance des plantes aquatiques et le dépistage des plantes exotiques envahissantes (Équipe Sentinelle) et se doter d'un outil d'observation standardisé des plantes aquatiques avec la collaboration de la CAPSA
 - 2.4 Poursuivre les efforts de revégétalisation des bandes riveraines des secteurs problématiques et fournir des plans d'aménagement et des astuces selon certaines problématiques (sable, roc, etc...)
 - 2.5 Élaborer un outil de sensibilisation pour les nouveaux propriétaires riverains en matière de protection des bandes riveraines, en collaboration avec la CAPSA et la municipalité
- **Utilisation éco-responsable et sécuritaire du lac par tous les usagers**
 - 3.1 Distribuer et diffuser le « Code d'éthique des conducteurs d'embarcation de plaisance au Lac Blanc » révisé et en conformité avec la réglementation municipale 242 (Conservation des lacs)

ASSOCIATION DES RIVERAINS DU LAC BLANC
Procès-verbal de la 18^e assemblée générale annuelle tenue le samedi 15 juin 2024

RÉSOLUTION NO AGA240615-04 : Sur proposition de Nicole Authier, appuyée par France Rochon, il est résolu d'adopter l'ensemble des priorités 2024. [Unanimité]

7. Adoption de l'état des résultats financiers 2023-2024

La trésorière Lise Bérubé présente le bilan financier pour l'exercice se terminant le 30 avril 2024 et fournit les explications qui s'y rattachent. Les revenus ont atteint 25 728\$ et les dépenses, 15 008\$. A noter que les revenues incluent l'encaisse de 8 257\$ à la fin de l'année précédente et la promesse de subvention de 10K\$ de la municipalité à réclamer en remboursement de dépenses pour les projets réalisés. Enfin, l'exercice financier laisse une encaisse disponible de 10 720\$. Les principales dépenses ont été l'achat de panneaux d'affichage, quelques bouées supplémentaires, l'achat de végétaux pour les zones problématiques, l'impression du carnet des plantes aquatiques, la carte de navigation écoresponsable en très grand format. Ce surplus s'explique, entre autres, par une forte diminution des frais de déplacement, par l'avènement des membres corporatifs et des commanditaires, et par la subvention de la municipalité qui défraie la majeure partie des dépenses encourues pour les projets.

RÉSOLUTION NO AGA240615-05 : Sur proposition de Nicolas Sapp, appuyée par Josée Groleau, l'état des résultats financiers 2023-2024 est adopté tel que présenté. [Unanimité]

8. Adoption des prévisions budgétaires 2024-2025

Les prévisions budgétaires 2024-2025 sont exposées par la trésorière. Les revenus sont estimés à 26 935\$ incluant, à nouveau, une possible subvention de 10K\$ de la municipalité.

RÉSOLUTION NO AGA240615-06 : Sur proposition de Jean-Pierre Fredette, appuyée par Louise Filteau, les prévisions budgétaires 2024-2025 sont adoptées telles que présentées. [Unanimité]

9. Caractérisation des ISA (installations septiques autonomes) : ce qui s'en vient pour les riverains du Lac Blanc

Gilbert Lavoie était le membre du C.A. délégué aux réunions de la municipalité portant sur les ISA. Il nous fait une courte présentation de ce qui attend les riverains du Lac Blanc. L'opération de caractérisation est déjà en cours aux lacs Perreault et Émeraude, et selon les échos qu'il en a eus, les choses se passent bien. On s'entend que cette opération mènera vraisemblablement à de mauvaises nouvelles pour certains propriétaires mais c'est pour la santé de nos lacs puisque la qualité de l'eau de nos lacs est directement reliée à la qualité de nos installations septiques. La dernière caractérisation remontait à 2008. Il en coûtera \$570.20 par propriété, à raison de \$115.84/année pendant cinq ans. Aucune subvention n'a malheureusement été obtenue. Le R267 a récemment été adopté par la municipalité en vue d'un emprunt pour aider les citoyens à mettre leurs installations aux normes sans s'étrangler financièrement. Sonja Behmel, du Lac Perreault, a été très active dans ce dossier. Il faut s'attendre à un délai entre l'inspection et la réception des résultats. Ce sont les installations datant d'avant 2022 qui seront inspectées. De plus, le propriétaire aura le dernier mot sur l'installation qu'il décidera de choisir advenant que des travaux sont exigés, aucun système en particulier ne sera imposé.

10. Lancement du code d'éthique des plaisanciers révisé

La présidente annonce qu'une nouvelle version de notre code d'éthique est disponible depuis aujourd'hui, la version précédente datant de 2018. Elle précise que ce document est un guide énonçant les comportements à privilégier afin

ASSOCIATION DES RIVERAINS DU LAC BLANC
Procès-verbal de la 18^e assemblée générale annuelle tenue le samedi 15 juin 2024

de favoriser un juste partage du lac entre tous les utilisateurs, en plus de la protection écoresponsable du lac. La nouvelle version tient compte du R242 et de l'accroissement de la flotte nautique. Il sera aussi distribué au camping.

11. Résolution concernant l'utilisation publique du lot 5388542 dans le but de développer un débarcadère public avec stationnement et aire de repos

Benoît Lamontagne (un riverain) nous fait la lecture d'une résolution que lui et Jean-Pierre Fredette souhaitent faire adopter par l'AGA d'aujourd'hui, laquelle fait suite à une résolution adoptée par la municipalité le 28 mars dernier qui se lisait ainsi:

Rés. 2024-03-70 Le conseil autorise le directeur de l'Urbanisme et de l'Environnement à déposer une demande d'acquisition du lot 5 388 542 au ministère des Ressources naturelles et des Forêts pour pouvoir effectuer le développement d'un débarcadère public avec stationnement et aire de repos;

Le conseil autorise le paiement des frais nécessaires à cette demande;

Le conseil autorise le maire ou le maire suppléant et la directrice générale et greffière-trésorière ou la greffière-trésorière adjointe à signer tout document relatif à l'acquisition.

Considérant que la mission première de l'Association des Riverains du Lac Blanc est de protéger le lac;

Considérant que le Ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF), en raison de l'occupation maximale du Lac Blanc, ne permet aucune acquisition de terrains depuis plusieurs années;

Considérant que les terrains inoccupés appartenant au MRNF sont des réserves nécessaires à la santé du Lac Blanc et que le Lac Blanc a atteint sa limite de phosphore depuis 2006;

Considérant que l'utilisation de l'un des lots vacants, comme celui du lot 5388542, nécessiterait de nombreux aménagements tels abattage d'arbres, nivellement du terrain, ajout d'agrégats, etc;

Considérant que l'aménagement d'infrastructures sécuritaires pour un débarcadère est impossible sur ce lot en raison de l'escarpement;

Considérant que l'ensemble des riverains est incité à renaturaliser et revégétaliser les berges;

Considérant que si cet endroit public est laissé sans surveillance et sans couvre-feu, cela pourrait inciter des rencontres festives ponctuelles et des débordements nuisibles à l'environnement (déchets, saccage, vandalisme), aux propriétés environnantes et à la tranquillité des riverains;

Considérant que déjà le Camping du Lac Blanc avec ses 574 emplacements dépasse déjà la population de St-Ubalde dans la période estivale et qu'il continue le développement de nouveaux emplacements;

Considérant que le camping est mandaté pour accueillir les visiteurs dans le cadre du projet de la Route bleue;
Considérant que la Station touristique est aussi en développement;

Considérant que ces développements créent une pression pour avoir accès au lac et que la capacité portante du Lac Blanc est déjà dépassée;

Il est proposé par Benoit Lamontagne, appuyé par Jean-Pierre Fredette, de demander à l'Association des Riverains du Lac Blanc de s'opposer à la demande faite par la Municipalité de St-Ubalde pour l'acquisition du lot 5388542 et à tout projet d'utilisation publique de lots vacants du Ministère des Ressources naturelles et des Forêts au Lac Blanc

ASSOCIATION DES RIVERAINS DU LAC BLANC
Procès-verbal de la 18^e assemblée générale annuelle tenue le samedi 15 juin 2024

et que cette opposition soit signifiée à la Municipalité de St-Ubalde, à la MRC de Portneuf et au Ministère des Ressources naturelles et des Forêts (Droit des terres publiques Capitale Nationale).

Nous demandons à l'assemblée de voter sur cette résolution.

QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE :

- a) Où se situe le lot en question? **RÉPONSE** : M. Lamontagne le montre sur la carte du lac
- b) Qu'est-ce que la Route Bleue? **RÉPONSE** : La MRC Portneuf et Kayak-Québec ont décidé de privilégier le Lac Blanc pour inciter les québécois au kayak. C'est le camping qui accueillera ces kayakistes, sans aucune obligation d'être des campeurs.
- c) Y a-t-il un conseiller dédié aux lacs ici aujourd'hui? **RÉPONSE** : Non. Ces deux conseillers sont maintenant Mario Montambault et Guy Germain.
- d) D'où vient cette résolution de la municipalité? **RÉPONSE** : Nous l'avons appris parce que nous nous présentons à toutes les assemblées du conseil municipal mais nous ignorons les détails de leur projet.
- e) Est-ce qu'il y aura des frais? **RÉPONSE** : Nous l'ignorons. Tout ce que l'on sait c'est que ça sera une halte routière.

RÉSOLUTION NO AGA240615-07 : Sur proposition de Benoît Lamontagne, appuyée par Jean-Pierre Fredette, la résolution spéciale est adoptée. [Unanimité]

12. Parole au public – Autres sujets

Question de Jean-Pierre Fredette : Est-ce que le terrain de la source appartient toujours au MERN? **RÉPONSE** : Oui.

Question de Nicolas Sapp : Il déplore le fait que des paddle boards ou des kayaks se retrouvent dans le milieu du lac, là où sont encouragées les activités générant de grosses vagues. Peut-on intervenir? **RÉPONSE** : Non. Le lac est à tout le monde. Nous ne pouvons qu'encourager les kayakistes à rester sur le pourtour du lac mais il ne leur est pas interdit de s'y retrouver.

Question de France Rochon : Qu'est-ce qui arrive avec les bateaux des propriétaires en deuxième rangée? **RÉPONSE** : Nous l'ignorons et la municipalité ne s'est jamais vraiment penchée sur la question. Il y a parfois des droits notariés d'accès au lac qui viennent avec l'acquisition de la propriété. Ça demeure un dossier important.

Commentaire de Nicolas Sapp : Compte tenu de l'état du Chemin du Lac Blanc, il m'apparaît périlleux de penser que la halte routière pourrait se faire sur ce chemin. **RÉPONSE** : La question du zonage nous apparaît plus préoccupante puisque c'est une zone de villégiature et non pas récréotouristique. Y aura-t-il changement de zonage? Nous l'ignorons mais si c'est fait pour donner un accès aux villageois (et non aux embarcations), nous serions d'accord avec le principe.

Commentaire de Jean-Pierre Fredette : Il demande à ce que l'ARLB demande à la municipalité de surseoir au démantèlement de la source et suggère de créer un comité de riverains pour voir les autres options, comme une utilisation restreinte. Il se propose pour créer ce comité. **RÉPONSE** : L'ARLB s'est BEAUCOUP impliquée dans ce dossier, il y a aussi eu de nombreuses discussions avec les fonctionnaires. Cette proposition est tout à fait nouvelle et nous ignorons si nous avons la capacité légale de l'accepter.

Commentaire de Nicolas Sapp : Il demande s'il y a eu un changement de procédure de la part de la municipalité en ce qui concerne l'abat-poussière car ces jours-ci, la poussière sur le Chemin du Lac Blanc est tellement dense que c'est dangereux pour les cyclistes et les piétons. **RÉPONSE** : A notre connaissance, la municipalité en étendra comme par les années passées, en respectant les ruisseaux qui mènent au lac, tel que demandé par les Associations.

Commentaire et question de Pierre Michaud : Il tient tout d'abord à féliciter les membres du CA et constate que l'ARLB gère de gros dossiers au point de se demander si nous sommes à une assemblée du conseil municipal ou de l'Association! Il voit sur le nouveau code d'éthique et sur la carte qu'on a réduit l'espace pour le wake surf et demande

ASSOCIATION DES RIVERAINS DU LAC BLANC
Procès-verbal de la 18^e assemblée générale annuelle tenue le samedi 15 juin 2024

s'il y aura de la surveillance dans la zone à grande vitesse? **RÉPONSE** : Non, l'ARLB ne s'imposera pas comme la « police du lac ». Ces conducteurs sont encouragés à faire preuve de civisme envers les autres embarcations.

13. Période d'élections

Il est demandé à Denis Gauvin d'agir comme président d'élections. Trois mandats viennent à échéance cette année, soit ceux de France St-Germain, Johanne Provencher et Bruno Lacasse. Denis explique que ce sont les administrateurs élus qui décideront, entre eux, qui occupera les postes de président, vice-président, trésorier et secrétaire.

Il est demandé à Bruno Lacasse s'il renouvelle pour un autre mandat. La réponse est oui.

Il est demandé à Johanne Provencher si elle renouvelle pour un autre mandat. Après 4 mandats, la réponse est non.

Il est demandé à France St-Germain si elle renouvelle pour un autre mandat. Après 3 mandats, la réponse est non.

Il reste donc deux postes à pourvoir.

Plusieurs mises en candidatures sont faites par l'assemblée :

Louise Magnan propose la candidature de Pierre Michaud, secondée par Josée Groleau

France Rochon propose la candidature de Denis Gauvin, secondée par Jean-Pierre Fredette

Lise Bérubé propose la candidature de Christian Perron, secondée par France Rochon

Nicole Authier propose la candidature de Daniel Perron, secondée par Johanne Provencher

Serge Cauchon propose la candidature de Daniel McCormick, secondé par France St-Germain

Serge Cauchon propose la candidature de Jean Paré, secondé par Johanne Provencher

Serge Cauchon propose la candidature de Jean-Pierre Fredette, secondé par France St-Germain

Lise Bérubé propose la candidature de Louise Filteau, secondée par France Lavallée

Gilbert Lavoie propose la candidature de Benoît Lamontagne, secondé par Serge Cauchon

Gilbert Lavoie propose la candidature de France Lavallée, secondé par Michel Pleau

France Rochon propose la candidature de Roger Matte, secondée par Lise Bérubé

Denis Gauvin reprend le nom de chacune de ces personnes en ordre inverse pour obtenir leur réponse :

Roger Matte refuse

France Lavallée refuse mais demande des précisions sur la tâche de travail que ceci implique

Benoît Lamontagne refuse

Louise Filteau refuse

Jean-Pierre Fredette refuse

Jean Paré refuse (pas pour l'instant)

Daniel McCormick refuse (un jour....)

Daniel Perron refuse (un jour....)

Christian Perron refuse

Denis Gauvin refuse (il est déjà membre honoraire et a déjà donné)

Pierre Michaud refuse

Le conseil d'administration continuera donc ses activités avec CINQ administrateurs au lieu de SEPT.

L'assemblée doit maintenant entériner les mandats de tous ces administrateurs.

RÉSOLUTION NO AGA240615-08 : Sur proposition de France St-Germain, appuyée par Johanne Provencher, il est résolu de nommer Bruno Lacasse à titre de membre du Conseil d'administration de l'ARLB. [Unanimité]

Fin de la période d'élections.

ASSOCIATION DES RIVERAINS DU LAC BLANC
Procès-verbal de la 18^e assemblée générale annuelle tenue le samedi 15 juin 2024

14. Parlons sécurité nautique

Deux patrouilleurs nautiques de la SQ de Portneuf (Anabelle Benoît et Patrick Leclerc) sont parmi nous pour présenter les règles de base de la sécurité nautique et répondre aux questions des personnes présentes. La planification des visites de l'équipe nautique n'est pas encore finalisée, mais ils tenteront de venir le plus souvent possible en tenant compte du fait qu'ils desservent tout le territoire de Portneuf avec ses nombreux lacs.

- Il est recommandé de toujours porter la veste de flottaison individuelle (VFI) et il est obligatoire d'avoir un sifflet sur soi, sur les petites embarcations non motorisées, incluant les « paddle boards »
- Si on ne porte pas la VFI, il est obligatoire de l'avoir sur notre embarcation et on a l'obligation d'avoir, en plus du sifflet, une ligne d'attrape flottante.
- Plus la vitesse est grande, plus le temps de réaction est grand. Sur l'eau, ce n'est pas comme sur la route
- En cas de doute, on cède le passage aux autres embarcations
- Le conducteur peut avoir une consommation alcoolisée en sa possession en conduisant, mais pourrait aussi être arrêté pour conduite avec les facultés affaiblies.
- Il faut avoir son permis de conduire d'une embarcation nautique sur soi et présenter une pièce d'identité virtuelle est accepté

15. Levée de l'assemblée et remerciements

La présidente remercie tous les participants pour leur présence et leur participation active à cette assemblée générale. Un goûter attend les participants qui le désirent. Roger Matte tient à souligner le travail et le dévouement des deux administratrices sortantes.

RÉSOLUTION NO AGA240615-09 : Sur proposition de Denis Gauvin , appuyée par Serge Cauchon, l'assemblée est levée à 12h10. [Unanimité]

La secrétaire d'assemblée,

Johanne Provencher

PRÉSENCES AGA DU 15 JUIN 2024

Justin Denis
Lise Bérubé
Michel Pleau
Bruno Paquet
Alain Asselin
Denis Gauvin
France Rochon
Fernand Lefebvre
Serge Cauchon
Gilbert Lavoie
Christian Perron

France St-Germain
Germain Pelletier
Jean-Claude Pleau
Geneviève Cossette
Johanne Provencher
Guylaine Fougères
Louis-Philippe Blouin
Diane Vaillancourt
Nicole Gouge
Dominique Bélanger
Josée Groleau

J

ASSOCIATION DES RIVERAINS DU LAC BLANC
Procès-verbal de la 18^e assemblée générale annuelle tenue le samedi 15 juin 2024

Jean-Pierre Fredette	Nicole Authier
Diane Sansfaçon	Benoît Lamontagne
Jean-Claude Gingras	Pierre Michaud
Jean-Luc Desbiens	Marie-Hélène Boily
Roger Matte	Aline Girard
Jaques Graveline	Alexandre Graveline
Danielle Gauvin	Jean-Jacques Audet
Suzanne Douville	René Hamelin
Louise Filteau	Donald McCormick
Eugène Pleau	Hélène Tessier
Michel Cloutier	Jean Paré
Bruno Lacasse	Kathia Gauthier
Louise Magnan	Linda Denis
Daniel Perron	France Lavallée
Marie-Hélène Filteau	Nicolas Sapp
Johanne Morin	Réjean Morin